

MAIRIE DE

La Garde

ARRONDISSEMENT DE

Créteil

Du vingt-trois juin — an mil huit cent soixante-un, à neuf heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de Cinq-vingt ans Marie Noëllenée à La Garde le vingt-un du courant à huitheures du soir filz de Jean Antoine Noëlleprofession de Contremaitre âgé de quarante ans, domiciliéà La Garde et de Marie Denise Andrau son épousesans profession d' Artisan âgée de treize ans,domiciliée à La Garde avec son mariIl a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe MasculinSur la déclaration à moi faite par Jean Antoine Noëlleâgé de quarante ans, profession de Contremaitredomicilié à La GardePremier témoin, Monsieur Guenier âgé de soixante-huit ans,profession de propriétaire domicilié à La GardeSecond témoin, Joséph Franck âgé de cinquante-neuf ans,profession de propriétaire domicilié à La GardeConstaté, suivant la loi, par moi Marius Oléaire Maire de la commune

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

MAIRIE DE

La Garde

ARRONDISSEMENT DE

Coulon

Du vingt-neuf juin — an mil huit cent soixante-un, à six heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de Joseph Henry Antoine Magnanné à La Garde le vingt-neuf du courant à huitheures du matin filz de Jean Baptiste Magnanprofession de Archevêque âgé de quarante-neuf ans, domiciliéà La Garde et de Corinne Elisabeth Dumassans profession d' Artisan âgée de vingt ans,domiciliée à La Garde avec son mariIl a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe MasculinSur la déclaration à moi faite par le 21 Jean Baptiste Magnanâgé de quarante-neuf ans, profession de Archevêquedomicilié à La GardePremier témoin, Monsieur Guenier âgé de soixante-huit ans,profession de propriétaire domicilié à La GardeSecond témoin, Joséph Franck âgé de cinquante-neuf ans,profession de propriétaire domicilié à La GardeConstaté, suivant la loi, par moi Marius Oléaire Maire de la commune

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de la partie déclarante

après m'en avoir fait lecture

de l'acte, contre de La Garde